

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUIN 2008 À 19 h 00**

L'an deux mil huit, le mardi 27 juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**Présents:** J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, A. CLÉMOT, É. GUÉLIN, S. MAZUREAU et JP. VELEZ.

**Absents excusés:** MG. de SAMIE qui a donné pouvoir à Monsieur J. TISSANDIER.  
C MARC qui a donné pouvoir à Monsieur P. DESTRIEUX.  
JM BOYER.

Monsieur Stéphane MAZUREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 mai 2008 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

VU le code électoral et notamment ses articles L280 à L293 et R131 à R148;

VU le décret n°2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation, le dimanche 21 septembre 2008, des collèges électoraux pour les élections des sénateurs;

VU la circulaire NOR INT/A/08/00113/C du 2 juin 2008 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Locales relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Le conseil municipal de ROUFFIAC a été réuni.

Commune de moins de 3500 habitants, ROUFFIAC doit élire 1 délégué et 3 suppléants. La procédure de désignation a été respectée (Vote à bulletins secrets).

Le bureau, présidé par Monsieur Le Maire, est composé des 2 plus jeunes conseillers (Aline CLÉMOT et Sébastien ARCHAMBAUD) et des 2 plus âgés (Jean-Paul VELEZ et Joël ARNAUD).

Candidat titulaire : Julien TISSANDIER, candidat, a été élu avec 10 voix (1 seul tour).

Candidats suppléants : Joël ARNAUD, Étienne GUÉLIN et Aline CLÉMOT ont été élus avec 10 voix au premier tour. Selon les critères imposés, Monsieur Joël ARNAUD a été élu 1<sup>er</sup> suppléant, Monsieur Étienne GUÉLIN 2<sup>ème</sup> suppléant et Madame Aline CLÉMOT 3<sup>ème</sup> suppléante.

**ADHÉSION AU SIEMLFA**

Il s'agit du Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Monsieur Le Maire rend compte du courrier reçu en mairie relatif à la non adhésion de notre commune à ce syndicat. Il en va de même pour les communes de Montils, St Sever de Saintonge, Brives sur Charente et Salignac sur Charente, du canton de Pons.

Ce syndicat œuvre pour la préservation des biens des administrés en tentant, par des tirs de produits chimiques dans les nuages menaçants, d'anticiper des chutes de grêle. Toutes les communes environnantes sont adhérentes à ce syndicat.

Les frais induits à l'installation d'un poste anti-grêle sont à la charge des finances communales. Le coût de cet investissement est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune, de la surface du vignoble et de la surface agricole utile. Pour Rouffiac, il faudra compter entre 250 et 300 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'adhésion, sous réserve que les communes susnommées l'acceptent également. Une réunion de sensibilisation est programmée le 4 juillet prochain à la mairie de Rouffiac à l'attention des maires des communes concernées.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **→ Commission voirie**

Madame Aline CLÉMOT rend compte à l'assemblée des travaux de la commission.

**Chemin de la Prairie** : Il a été décidé que ce chemin sera réparé par la commune de Rouffiac et de Montils puisque mitoyen.

**Rue de la chaume** : Demande d'un devis pour réparer une partie de la rue (environ 30m en très mauvais état) remise à niveau avec calcaire et enrobé après mise en place d'un lampadaire programmé lors de l'enfouissement des réseaux avenue du Pradeau.

**Pont sur le chemin d'AF en prolongement de la rue de la Charente (sur le fossé courant)** : des usagers souhaitent l'élargissement de ce pont. Avant d'envisager ces travaux, il est nécessaire de faire des études.

### **→ Bulletin communal**

S.ARCHAMBAUD rend compte des travaux de la commission et présente les propositions d'aménagement retenues par ses membres :

Sujets à maintenir : mot du maire, vie pratique et informations utiles, vie des associations, pub pour les artisans de la commune, état civil, nouveaux habitants...

Points à aménager : procès-verbaux de conseils municipaux résumés (avec possibilité de se procurer l'intégralité des délibérations, sur demande, à la mairie), présentation détaillée des organisations ou des sujets d'actualité de notre commune, Agendas, Couverture.

Nouveautés : La commission pense que ce journal ne doit pas seulement être l'objet d'une communication de la municipalité vers ses administrés. L'idée serait que les Rouffiacais puissent s'approprier le journal pour traiter de leurs propres sujets, leurs interrogations, leur quotidien. (exemple: "Rubrique historique", forum « culinaire », Question / réponse à la commune, tribune ouverte...).

Enfin, concernant le titre, le prochain numéro pourrait éventuellement servir de support de sondage pour interroger les Rouffiacais sur un titre original.

Compte tenu de l'urgence de parution, le conseil propose que le prochain numéro soit maintenu sous sa forme actuelle (à l'exception d'une nouvelle couverture).

La commission proposera une maquette et son budget estimatif lors d'un conseil municipal de rentrée pour parution en Janvier 2009. Par ailleurs, une enquête sera réalisée dans le numéro de Juillet 2008 afin de demander aux Rouffiacais s'ils souhaitent continuer de recevoir personnellement l'intégralité des procès-verbaux de conseil municipaux.

### **PRÉPARATION DU 14 JUILLET**

L'organisation habituelle du 14 juillet est confirmée.

Pierre DESTRIEUX s'occupe de contacter les personnes habituelles pour l'organisation du concours de pétanque (Information communale, compétition et récompenses).

Joël ARNAUD prendra en charge la confection de la sangria offerte à la population sous le kiosque à l'aire de loisirs.

### **CONCENTRATION DE MOTOS DES 13 ET 14 SEPTEMBRE 2008**

Une personne de Rouffiac, au nom d'une association saintaise ayant vocation à devenir rouffiacaise, souhaite organiser un rassemblement de motos sur le terrain communal.

Compte tenu de la date, les foins seront ramassés. Le champ est donc disponible. Le seul souci est la fourniture d'électricité. C'est LE problème à résoudre. Attention aux nuisances sonores éventuelles si un groupe devait être utilisé pendant 2 jours. Un courrier sera envoyé pour tenter d'obtenir les renseignements attendus (Nom de l'association, circuit prévu, décibels liés à l'animation).

### **CONTRAT DE MAINTENANCE SUR AIRE DE LOISIRS**

Suite aux divers incidents lors de l'ouverture de l'aire de loisirs en 2008 (Pompe de refoulement des eaux usées bloquée, chauffe-eau électrique hors d'usage, problèmes électriques), nous avons fait intervenir différents artisans dont la société DEMPURÉ.

Cette société nous propose un contrat d'entretien pour les années futures relatif aux eaux usées. Nous avons pris contact avec la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour qu'elle soit partenaire de cette société dans le cadre de ses compétences.

Le dossier suit son cours.

### **RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Une réunion de sensibilisation des maires du département a soulevé le problème de la sécurité dans les salles municipales.

Afin de sensibiliser les élus à ce problème, une réunion sera organisée dans nos locaux le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 16 heures en présence du Capitaine des Pompiers du groupement régional. Il s'agira là de faire l'inventaire des actions à mettre en place lors de la location de notre salle par du public.

À ce stade de nos connaissances, il y aurait 2 cas de figure :

- Séance théâtrale : La troupe qui se produira devra attester que ses décors sont classés M1 ou M0 (Pas ou très peu inflammable). Si cette attestation ne peut être fournie, il faudra que la troupe de théâtre utilise les services de personnes diplômées et reconnues dans la prévention des feux et dans l'organisation d'une évacuation de la salle.

- Séance autre (Mariage ou réunion de famille, loto, concours de cartes,...) : Seule 1 personne sensibilisée à la manipulation des extincteurs et capable d'organiser une évacuation sera obligatoire. Le nom de cette personne devra figurer sur le contrat de location. Charge à l' élu responsable de la salle d'informer le loueur de l'emplacement des extincteurs et des issues de secours.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➔ GROUPAMA

Suite à l'orage du mardi 10 juin dernier, le poste téléphonique de Monsieur Le Maire a subi de gros dégâts. Une déclaration a été faite à notre assurance.

Un devis de changement du poste téléphonique a été proposé à l'assurance. Dans un premier temps, l'assurance fait jouer la vétusté de l'installation et propose un remboursement dérisoire. Monsieur Le Maire a demandé à cette dernière de revoir sa position. Une réponse est attendue.

### ➔ APOGÉ

La commune de Rouffiac a voté une subvention à cette association. Monsieur Le Maire lit le courrier de remerciements de cette association cycliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER -----

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

P. DESTRIEUX p/C. MARC

S. MAZUREAU

J. TISSANDIER p/MG de SAMIE

JP VELEZ